
Erratum

A.M., 2002-021

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 20 décembre 2002

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 15 janvier 2003,
135^e année, n°3, page 163.

À la page 165, dans la **Colonne III**, intitulée **Zec**, le
nom de la deuxième zec aurait dû se lire Frémont au lieu
de Frémon.

39896